

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DE L'APPEL A PROJET « CREATION ART/SCIENCE »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 8 MARS 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

PRESENTATION DU PROJET

L'appel à projet « Création Art/Science » est porté par l'Université Clermont Auvergne (UCA), dans le cadre de ses actions de valorisation de la recherche par la culture. Il regroupe trois acteurs de la politique culturelle de l'Université : Le Service Université Culture (SUC), le Centre d'Excellence de la Science Partagée en Auvergne (CESPAU) de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales et le programme Nuées Ardentes de la Direction de la Communication. L'AAP consiste à accompagner la production d'une création artistique originale en lien avec une thématique de recherche développée au sein de l'UCA, dans les domaines des sciences fondamentales, de l'ingénieur ou des sciences humaines et sociales. L'AAP s'adresse aux artistes, collectifs d'artistes ou compagnies professionnelles justifiant d'une production régulière et récente et affiliés à une structure morale. Il offre trois types de soutien (cumulables) :

- Une aide financière : Le montant total de la subvention, alloué au projet est plafonné à 20 000 €. Sont éligibles à la subvention tous les frais de fonctionnement et les prestations liées à l'organisation du projet.
- La mise en relation avec une équipe de recherche de l'université, en lien avec la thématique choisie pour la création, afin d'alimenter et valider le contenu scientifique du projet.
- La mise en place d'une résidence d'artiste au sein des locaux de l'UCA, dont la durée et les modalités seront déterminées en fonction des besoins artistiques.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver l'appel à projet « Création Art/Science » tel que joint en annexe.

Le Président,

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2024-03-08-08

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

APPEL A PROJET :

Création Art / Science

1. CONTEXTE

L'appel à Projets « Création Art / Science » s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de l'Université Clermont Auvergne (UCA) qui vise à valoriser les atouts de l'UCA dans le domaine socio-culturel afin de le positionner comme un opérateur culturel majeur du territoire. Les actions culturelles menées au sein de l'UCA ont pour objectif de transmettre et valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation académique, de promouvoir l'Université auprès de nouveaux publics et de renforcer la visibilité et le sentiment d'appartenance à l'Université. L'appel à projet « Création Art / Science » regroupe trois acteurs de la politique culturelle de l'Université : Le Service Université Culture (SUC), le Centre d'Excellence de la Science Partagée en Auvergne (CESPAU) de la Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales et le programme Nuées Ardentes de la Direction de la Communication :

- Le **Service Université Culture (SUC)** définit et met en œuvre la politique culturelle de l'UCA sur l'ensemble des sites du territoire. Il s'adresse à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur et aux personnels de l'UCA. Le SUC propose des ateliers et des stages de pratique artistique, des actions de sensibilisation et de découverte. Il agit comme interface entre l'université et les acteurs, publics et privés, du territoire pour toutes les actions touchant à l'art et à la culture.
- Le **Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU)** a vocation à coordonner l'ensemble des opérations de culture scientifique, technique et industrielle sur le site clermontois, suite à l'obtention du label Science Avec et Pour la Société attribué à l'UCA et ses partenaires par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Le **programme Nuées Ardentes** est un programme culturel porté par l'Université Clermont Auvergne (UCA) via son label d'excellence ISITE, dont l'objectif est de mettre en place des actions à destination du grand public permettant d'établir des liens entre la recherche et l'art. Il s'appuie sur le travail des équipes de recherche de l'UCA et des acteurs culturels extérieurs.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet « Création Art / Science » consiste à accompagner la production d'une création artistique originale en lien avec une thématique de recherche développée au sein de l'UCA, dans les domaines des sciences fondamentales, de l'ingénieur ou des sciences humaines et sociales. La création doit s'inscrire dans les disciplines artistiques suivantes : spectacle vivant (théâtre, musique, cirque, danse), arts plastiques (installations, expositions, dispositifs ludiques, Bandes Dessinées), créations cinématographiques ou numériques. La création peut être pluridisciplinaire. La mise en avant des thématiques de recherche choisies pour la création artistique doit permettre au public de mieux comprendre le sujet et ses enjeux.

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- La création doit être adaptable à des environnements à la fois intérieurs et extérieurs, de préférence.
- La création pourra être présentée au festival Les Nuées Ardentes (juin 2025). D'autres opportunités de présentation seront éventuellement proposées aux artistes via le réseau culturel universitaire.
- Si une résidence est envisagée, des temps d'échanges entre les artistes et les étudiant.e.s de l'UCA peuvent être organisés, incluant des rencontres et un travail collaboratif. Leurs contenus et modalités seront définies en collaboration avec les acteurs culturels de l'UCA.

Pour quel public ?

Le projet doit être destiné à tous types de publics, de tous âges : les familles, le jeune public (y compris scolaires), ainsi que les amateurs de science et les néophytes.

3. MISE EN ŒUVRE de l'AAP « Création Art / Science »

Quels types de soutien ?

L'appel à projet « Création Art / Science » offre trois types de soutien (cumulables) :

- Une aide financière : le montant total de la subvention, alloué au projet est plafonné à 20 000 €. Sont éligibles à la subvention tous les frais de fonctionnement et les prestations liés à l'organisation du projet.
- La mise en relation avec une équipe de recherche de l'université, en lien avec la thématique choisie pour la création, afin d'alimenter et valider le contenu scientifique du projet.
- La mise en place d'une résidence d'artiste au sein des locaux de l'UCA, dont la durée et les modalités seront déterminées en fonction des besoins artistiques.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets est destiné aux artistes, collectifs d'artistes ou compagnies professionnelles justifiant d'une production régulière et récente et affiliés à une structure morale leur permettant de transmettre un n° de SIRET.

Chaque projet doit être porté par un.e coordinateur-ric.e identifié-e, qui sera le contact référent du projet.

Quand et où ?

1. Sélection des candidats : du 1^{er} au 15 septembre 2024

2. Période de création : de janvier à mai 2025

Au cours de cette période, les artistes échangeront avec nos équipes artistiques et techniques, ainsi qu'avec les équipes de recherche de l'UCA. Deux formes différentes peuvent être envisagées pour la mise en œuvre du projet :

- a) Création autonome : la création est élaborée dans la structure des artistes ou celle d'un partenaire de leur choix.
- b) Création en résidence : la création se construit lors d'une ou plusieurs phase(s) de résidence dans les locaux de l'Université ou de ses partenaires. La durée et les modalités de cette résidence seront définies ultérieurement en fonction de la nature du projet.

3. Présentation publique : à partir de juin 2025

La première présentation de la création pourra avoir lieu au festival les Nuées Ardentes en juin 2025 (les dates précises restent à définir). D'autres dates seront éventuellement proposées aux artistes dès septembre 2025.

4. COMMENT PARTICIPER ?

Ouverture des candidatures : **15 mars 2023**

Pour candidater à l'appel à projets « Création Art / Sciences » :

- ✓ Complétez le formulaire de candidature en ligne
- ✓ Pièces à fournir :
 - Book/portfolio/liens vidéos des créations ultérieures
 - Documents justificatifs de statut (statuts de l'association, KBIS)
 - Présentation du projet
 - Fiche technique (même provisoire)
 - Budget prévisionnel

Date limite d'envoi des candidatures : 31 Août 2024

Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera examinée.

Réponse de l'appel à projet : **15 septembre 2024**

5. MODALITES DE SELECTION

La sélection des candidats se fera en fonction de :

- La pertinence de la proposition au regard des objectifs de l'appel à projet : proposition mêlant art et science, public visé, partenariat avec des chercheur.ses de l'Université, pertinence du sujet de recherche.
- L'expérience dans le domaine de la création de projets artistiques.
- La cohérence esthétique de la proposition : harmonie et unité des éléments visuels, équilibre de l'ensemble de la création.

Contact

Direction de la Communication UCA – Programme Nuées Ardentes

36 bis boulevard François Mitterrand

63000 Clermont Ferrand

Tel : 04 73 17 72 02

Mail : nueesardentes@uca.fr